

Délibération n° DEL_2026_102



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1 OCTOBRE 2026)**

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de délégués votants : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 01 octobre 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. BOUSQUET Michel, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. BUNEL Marcel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. CAZANAVE Patrick, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme GRISMONDI Muriel, M. LAMAGNERE Gérard, Mme LASIERRA Hélène, M. LASSALLE Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MAYSOUNABE Amandine, M. MONTOULIEU Jean, Mme MOULAT Monique, Mme MOURASSE Léa, Mme PAQUOT Christine, M. PARADAS SAEZ Andy, M. PLAA Grégory, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. ROTH Patrick, Mme SANCHOU Alexandra, M. SARRAILH Gérard, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul

Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président en charge de l'environnement, du service public des déchets et des finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu le budget de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau pour l'exercice 2026,

Par délibération n°2026-003 du 12 février 2026, le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une avance sur subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale, dans l'attente du vote du budget pour un montant de 127 000€, versée le 25 mars 2026.

Par délibération n° 2026-57 du 23 avril 2026, le Conseil communautaire a adopté le budget principal de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et inscrit un montant maximum de subvention au profit du Centre Intercommunal d'Action Sociale de 180 000€ pour l'année 2026.

Il est proposé de verser le complément de subvention nécessaire à l'équilibre budgétaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale dans la limite des 180 000€ inscrits au budget de l'année et dont une avance a d'ores et déjà été versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de valider le présent projet ;

AUTORISE le versement du complément de subvention pour l'année 2026 au profit du Centre Intercommunal d'Action Sociale dans la limite de 180 000 € et dont une avance de 127 000€ a déjà été versée sur l'exercice ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON



Jean-Paul CASAUBON
CCVO - Monsieur le Président
2 oct. 2026